



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 NOVEMBRE 2019
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 27 novembre 2019, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23 mai 2019
2. Budget de fonctionnement 2020 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2020 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1. Transformation et aménagement du local de l'ancienne poste Fr. 300'000.-
 - 3.2. Assainissement du stand de tir / 2^{ème} partie Fr. 210'000.-
- Subvention Fr. 53'000.-
 - 3.3. Réfection route de Russille, Avry-dt-Pont / complément Fr. 300'000.-
 - 3.4. Réfection route de l'Abranna, Le Bry Fr. 700'000.-
 - 3.5. Assainissement éclairage public S.O.N / 3^{ème} partie Fr. 70'000.-
 - 3.6. Achat de 3 saleuses Fr. 40'000.-
 - 3.7. Remplacement conduite eau potable
Quartier Villarvassaux / 2^{ème} étape Fr. 340'000.-
 - 3.8. Déplacement conduite eau potable – La Chenau Fr. 20'000.-
 - 3.9. Adduction d'eau Les Jorettes-Pra d'Amont / complément Fr. 70'000.-
 - 3.10. Epuration – mise en conformité La Fin – Pra Mury Fr. 250'000.-
 - 3.11. Ordures ménagères – mise en place de deux Molok à Villarvassaux Fr. 20'000.-
 - 3.12. Réaménagement du cimetière Fr. 50'000.-
 - 3.13. Renaturation du ruisseau des Marches Fr. 110'000.-
 - 3.14. Révision du PAL – 3^{ème} complément Fr. 100'000.-
 - 3.15. Rénovation routes forestières – 2^{ème} partie Fr. 250'000.-
 - 3.16. Barge solaire pour l'association Ile d'Ogoz – subventionnement Fr. 15'000.-
 - 3.17. Chauffage à distance Gumefens – Etude et avant-projet Fr. 43'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents, y compris le PV, ne seront pas lus en assemblée.

Le Conseil communal